



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 9 février 2026

Original: anglais

Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (Genève, 1^{er}-13 décembre 2025)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) a tenu sa 96^e session du 1^{er} au 13 décembre 2025¹. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est publié sous la forme d'un document pour la Conférence internationale du Travail² et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Le rapport de la commission est publié en deux parties (parties A et B) pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
 - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (articles 22 et 35 de la Constitution);
 - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions, recommandations et protocoles aux autorités compétentes (article 19 de la Constitution);
 - c) des rapports et des informations complémentaires fournis par les gouvernements sur la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017, comme décidé par le Conseil d'administration (article 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'Étude d'ensemble intitulée *L'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience*, qui constitue le rapport III (partie B) et se fonde sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la CEACR.

¹ À sa 344^e session (mars 2022), le Conseil d'administration a décidé de prolonger la session annuelle de la commission d'experts de sorte qu'elle comprenne deux semaines de travaux préparatoires à distance (GB.344/LILS/4/Décision). Ces travaux préparatoires à distance ont été programmés du 17 au 30 novembre 2025.

² OIT, *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, rapport III (parties A et B), Conférence internationale du Travail, 114^e session, Genève, 2026.